



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 4 novembre 2021

Président de séance : Monsieur Charles Ange GINESY

Présents :

Titulaires : Madame Marie BENASSAYAG, Monsieur Yannick BERNARD, Monsieur Jean-Pierre DERMIT, Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Charles Ange GINESY, Monsieur Gérard MANFREDI, Alexandra MARTIN, Madame Caroline MIGLIORE, Monsieur Philippe PRADAL, Madame Anne SATTONNET, Monsieur Jean THAON, Monsieur Auguste VEROLA.

Suppléants : Monsieur Jean-Jacques CARLIN, Monsieur Didier CARRETERO, Madame Céline DUQUESNE, Madame Gaëlle FRONTONI, Monsieur Bertrand GASIGLIA, Madame Pascale GUIT-NICOL, Monsieur Jean-Pierre LAFITTE, Monsieur Régis LEBIGRE, Monsieur Gérald LOMBARDO, Madame Michèle OLIVIER,

Procurations : Monsieur Anthony BORRE à Monsieur Philippe PRADAL, Monsieur Jean LEONETTI à Monsieur Charles Ange GINESY.

RAPPORT N° 21-29 - Rapport d'orientations budgétaires 2022 - Budget principal et budget annexe relatif aux cantines

Conformément aux articles L. 3312-1 et D. 3312-12 du code général des collectivités territoriales, chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, le président du conseil d'administration présente au conseil d'administration un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice.

Ce rapport constitue une opportunité de présenter les orientations de l'année 2022 et de rappeler les objectifs poursuivis par l'établissement qui :

- s'inscrivent dans un effort de stabilisation des charges à caractère général ;
- permettent de financer l'évolution des dépenses liées aux charges de personnel ;
- amplifient notre effort sur le programme d'investissement.

PARTIE 1 : BUDGET PRINCIPAL

A – Concernant la section de fonctionnement :

1- Les charges de personnel (chapitre 012)

1-1 Estimation des charges de personnel (hors indemnités SPV)

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS 06) poursuit sa maîtrise des dépenses de personnel par une gestion optimisée des remplacements suite aux départs en retraite.

Cette gestion optimisée nous conduit à ne pas procéder aux remplacements de l'ensemble des départs en retraite afin de limiter l'augmentation de la masse salariale.

Cela étant et conformément à l'engagement de maintenir le niveau des effectifs en sections opérationnelles, une formation initiale de 25 sapeurs-pompiers professionnels (SPP) débutera le 1^{er} novembre 2021. Celle-ci aura un impact sur la masse salariale 2022 en année pleine (+0,8 M€).

L'application du glissement vieillesse technicité (GVT), limité à son niveau le plus bas, nécessite un besoin de financement de 0,7 M€ (soit 0,71 % de la masse salariale).

L'impact positif des départs en retraite 2021 (dont celui de cadres détenant des grades élevés) permet de compenser ces nouvelles dépenses et d'estimer la masse salariale 2022 à un niveau identique à celui voté en 2021 (96,3 M€).

	Prévisions 2022
Estimation de la masse salariale 2022	96,30 M€
Impact éventuel des réussites au concours SPP, PATS cat A et B.	Non connu
Autres charges de personnel (titres restaurant, prestations sociales,...)	5,18 M€
Total estimé des charges de personnel (hors indemnités SPV) 2022	101,48 M€

1-2 Les charges de personnel liées aux sapeurs-pompiers volontaires (SPV)

En ce qui concerne les SPV, l'objectif est de conserver un effectif stable et pérenne.

L'activité opérationnelle est assurée par les SPP mais également par les SPV qui reçoivent aussi des formations leur permettant de participer à l'accomplissement de cette dernière.

Dans ce cadre, il convient de prévoir l'indemnisation due aux SPV au titre des activités suivantes :

Activités opérationnelles

- interventions,
- renforts de gardes urbaines,
- gardes et astreintes dans les centres à ossature volontaire dans le haut et moyen pays,
- mobilisations préventives dans le cadre de la campagne feux de forêts,
- gardes médicales/opérationnelles des personnels SPV du service de santé et de secours médical (médecins et infirmiers).

Actions de formation

- formateurs et stagiaires SPV.

L'estimation des crédits nécessaires pour 2022 pour cette catégorie de dépenses est de **16,28 M€** dont 1,12 M€ prévu pour les actions de formation mais n'intègre pas la poursuite des actions menées au

titre de la vaccination ou du dépistage dans le cadre de la COVID-19.

Le caractère aléatoire des dépenses liées aux activités opérationnelles (15,16 M€), nous oblige à rappeler que selon leur intensité, il conviendra, s'il y a lieu, de réajuster le niveau de ces crédits supplémentaires lors d'une prochaine étape budgétaire.

	Prévisions 2022
Indemnités SPV pour la formation	1,12 M€
Indemnités SPV pour les activités opérationnelles	15,16 M€
Total estimé des indemnités SPV	16,28 M€

Sur ces bases détaillées, les charges de personnel (chapitre 012) pour l'exercice 2022 sont estimées à **117,76 M€** représentant 75,74 % du budget de fonctionnement.

2 - Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les crédits prévus au titre du chapitre 011 sont estimés à **21,30 M€**, et intègrent, à minima, les dépenses sur les marchés et contrats de maintenance. Les évolutions contractuelles liées à l'inflation génèrent mécaniquement une augmentation de 0,4 M€.

Les primes des marchés d'assurance sont en légère augmentation également pour 2022. Cette évolution est la conséquence, essentiellement, d'un accroissement de la sinistralité des véhicules mais aussi de la revalorisation à la hausse des primes d'assurance statutaires des agents, indexées sur le montant de la masse salariale impactée par le paiement de la prime de feu. L'impact global sur le budget assurance du SDIS est de 0,1 M€.

3 – Les autres charges de fonctionnement :

	Prévision 2022
<u>Autres charges de gestion courante (chapitre 65)</u>	
Cette inscription prévoit notamment le versement de la contribution financière des SDIS au fonctionnement de l'infrastructure nationale partagée des transmissions pour un montant de 251 000 €, la cotisation au budget de l'Entente pour la forêt méditerranéenne (160 000 €) ainsi que 700 000 € au titre du déficit du budget annexe	1,45 M€
<u>Les charges financières (chapitre 66)</u> intégrant les intérêts correspondant aux emprunts en cours	0,53 M€
<u>Dotation aux amortissements (article 6811)</u>	14,25 M€
des biens mobiliers	8,14 M€
des biens immobiliers	6,11 M€
<u>Charges exceptionnelles (titres annulés, opérations de sorties de biens, opérations d'ordre, etc...)</u>	0,14 M€
<u>Dépenses imprévues</u>	0,05 M€

Compte tenu de ces éléments, le budget de fonctionnement prévisionnel s'élève à un montant total de **155,48 M€**.

Il convient d'examiner le niveau des recettes à prévoir pour permettre au SDIS 06 de prendre en charge l'ensemble de ces dépenses contraintes qui, pour la majorité d'entre elles, sont obligatoires.

4 - Les recettes de fonctionnement :

En application des dispositions prévues par l'article L.1424-35 du CGCT, le montant total des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale s'élèvera à la somme de **65,13 M€**.

Dans le cadre de la participation des collectivités territoriales à la réduction de la dette publique et à la maîtrise des dépenses publiques, l'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques, pour les années 2018 à 2022, fixe l'objectif national d'évolution maximale des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales et de leurs EPCI à 1,2 % par an.

C'est pourquoi, afin de permettre aux communes et aux EPCI de respecter cet objectif, il vous est proposé de ne pas appliquer la majoration basée sur le dernier taux d'inflation connu (2,32 %), mais de limiter l'évolution du montant global des recettes à répartir entre les communes et les EPCI à 1,2 % pour l'année 2022.

Les autres recettes de fonctionnement de l'établissement sont de l'ordre de **9,65 M€**, comprenant notamment la neutralisation de l'amortissement (**2,42 M€**) et les reprises d'amortissement sur les subventions (**0,83 M€**).

Compte tenu de ces éléments, le besoin de financement complémentaire qui sera communiqué au Département s'élève à **80,70 M€** pour l'année 2022.

B – Concernant la section d'investissement :

Le budget prévisionnel 2022 (estimé à **21,16 M€**) confirme l'effort soutenu en investissement.

1 – Les dépenses d'investissement :

Le programme d'équipement prévisionnel 2022 s'élèvera à **15,62 M€** et permettra de maintenir une forte capacité de renouvellement dans le domaine immobilier et du matériel.

Les centres d'incendie et de secours constituent l'outil quotidien des sapeurs-pompiers. Ils doivent garantir à l'ensemble des agents des conditions de travail optimales.

Par ailleurs, il est prioritaire de poursuivre la modernisation et la mise en sécurité du parc des véhicules d'incendie et de secours, notamment le développement d'engins polyvalents comme le CCRL (camion-citerne rural léger) susceptibles d'assurer plusieurs missions spécifiques, mais aussi le renouvellement de certains véhicules ne remplissant plus des conditions optimales de sécurité.

1-1 Le domaine immobilier (6,89 M€) :

1-1-1 Les opérations immobilières (3,35 M€) :

En cohérence avec le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR), les opérations de construction et de restructuration portent sur la poursuite et l'achèvement de plusieurs chantiers de construction. Elles sont désormais conduites en maîtrise d'œuvre externe. Le développement durable est et sera intégré à ces opérations.

Cette année marquera le lancement de l'ambitieux programme immobilier dans le plan 2022/2026 qui vous a été présenté par ailleurs. Ce ne sont pas moins de 11 casernes qui feront l'objet de réhabilitation ou de constructions nouvelles.

Pour mémoire, les projets qui seront lancés pour cette année sont les suivants:

- les constructions des CIS de Saint-Martin-Vésubie, Saint Sauveur sur Tinée, Pégomas, Guillaumes ;
- les restructurations des CIS Castagniers, Vence, Carros, Isola et Cannes Pastour ;
- la réalisation de l'antenne de premiers secours de Roquebrune-Cap-Martin et le renforcement sismique du CIS Nice-Magnan.

1-1-2 La maintenance et travaux sur le parc immobilier (3,54 M€) :

Au titre de l'année 2022, l'accent sera notamment mis sur les plans pluriannuels d'équipements suivants :

- le plan de sécurisation des sites du SDIS, conduit dans le cadre d'un groupe de travail en concertation permanente avec les partenaires sociaux et qui concernera plus de 14 casernes pour 890 K€;
- le plan de prévention des risques liés aux émanations des fumées toxiques prévoyant la mise en œuvre de structures adaptées dont les priorités seront fixées conjointement avec la sous-direction territoriale (SDT), pour près de 500 K€ ;
- des travaux de restructuration de faible importance dans des centres de première intervention (CPI) de l'arrière-pays notamment à Villars-sur-Var, Saint-Auban, Andon, Beuil et Peille ;
- des travaux de remise en état dans des centres d'incendie et de secours notamment à Nice Bonvoyage, Antibes et Menton.

Ces travaux permettront d'optimiser la réponse opérationnelle et de conforter le maillage territorial.

1-2 Le domaine des matériels (8,73 M€) :

Le programme en matériels estimé à 8,73 M€, permettra de répondre au mieux aux besoins opérationnels.

1-2-1 Le matériel roulant d'incendie et de secours :

Les nouvelles autorisations de programme concernent essentiellement la poursuite du renouvellement des véhicules d'incendie et de secours les plus sollicités avec un effort particulier porte notamment sur l'acquisition des matériels suivants :

VÉHICULES	QUANTITÉS	OBSERVATIONS
VSAV (Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes)	10	Poursuite plan d'équipement
VSAV 4x4 (Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes)	2	Poursuite plan d'équipement
VSAV petit gabarit (Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes)	1	Acquisition véhicule électrique pour les Iles Sainte-Marguerite
FPT (Fourgon Pompe-Tonne)	1	Poursuite plan d'équipement
FPTL (Fourgon Pompe-Tonne Léger)	1	Poursuite plan d'équipement
VLM (Véhicule de Liaison Médecin)	1	Poursuite plan d'équipement
CCRM (Camion Citerne Rural Moyen)	1	Poursuite plan d'équipement
CCF (Camion-Citerne Feux de forêts)	4	Les 4 véhicules prévus en 2022 vont s'ajouter aux 21 déjà réceptionnés entre 2019 et 2021. Ces acquisitions permettent de renouveler les plus anciens véhicules de lutte contre les feux de forêt. Cette opération contribuera à renforcer la sécurité des sapeurs-pompiers grâce à l'acquisition de CCF nouvelle génération possédant tous les équipements modernes de sécurité (autoprotection /surpression cabine / air respirable)
CCRL (Camion-Citerne Rural Léger)	2	Ces acquisitions rentrent dans le cadre du projet de modernisation par le développement d'engins polyvalents susceptibles d'assurer plusieurs missions
VTU 2 Type Kangoo (Véhicule Tout Usage)	8	Renouvellement du parc
VL B2 Type Clio (Véhicule léger)	3	Renouvellement du parc
VTU 1 Type Master (Véhicule tout Usage)	4	Poursuite plan d'équipement
VLTT 3 portes (Véhicule de Liaison Tout Terrain)	5	Renouvellement du parc
VTP 9 places (Véhicule Transport de Personnel)	1	Renouvellement du parc
VSRM Châssis + Equip (Véhicule Secours Routier Moyen)	1	Poursuite plan d'équipement
Porte Berce (différents tonnages)	4	Renouvellement du parc car ne remplissant plus les conditions optimales de sécurité.
Camion logistique	1	Camionnette logistique pour la messagerie départementale
BEA (Bras Elévateur Aérien)	1	Equipement pour le moyen et haut pays

Il est également prévu l'acquisition de matériels divers et de logistique pour l'aménagement des engins.

L'ensemble détaillé des véhicules sera présenté lors du vote du programme d'équipement 2022.

1-2-2 Les matériels informatiques, de réseau et de transmission :

L'établissement poursuit l'équipement des véhicules en matériels du réseau ANTARES relatif aux communications opérationnelles. Des achats au titre des matériels d'alerte des personnels et portatifs radio, ainsi que le maintien des réseaux de l'établissement sont également planifiés.

Le schéma départemental d'informatisation prévoit :

- les mises à niveau des bases de données et droits d'utilisation des logiciels,
- la mise en place d'un outil pédagogique en réalité virtuelle,

- le développement du projet d'informatisation opérationnelle,
- le renouvellement des équipements bureautiques.

1-2-3 Les autres matériels :

Les autres matériels concernent le matériel d'habillement, d'incendie et de secours, le matériel médical, le déploiement de vestiaires aérés, le renouvellement du mobilier et des assises, des matériels électroménagers et de nettoyage ainsi que des matériels pédagogiques et de sport nécessaires pour assurer les missions de l'établissement.

À ce programme, s'ajoutent les dépenses obligatoires et imprévues de la section à hauteur de **5,54 M€**, dont la neutralisation des amortissements (**2,42 M€**), les reprises des amortissements des subventions (**0,83 M€**) et le remboursement du capital des emprunts (**1,33 M€**).

De même, il convient de prévoir **0,30 M€** au titre des résorptions d'avance de travaux et d'équipement en matériel.

2 – les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement de l'autofinancement : les amortissements pour **14,25 M€** et le FCTVA pour **3 M€**.

Une subvention d'équipement du Département de **3,5 M€** sera intégrée dans cet équilibre lors du vote du budget primitif 2022 permettant au SDIS ne pas avoir recours à l'emprunt sur 2022.

Aucune dépense d'investissement supplémentaire ne pourra être réalisée sans avoir recours à l'emprunt.

PARTIE 2 : BUDGET ANNEXE RELATIF AUX CANTINES

Le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06) exploite trois cantines administratives situées dans les centres d'incendie et de secours de Nice-Magnan, Cagnes-sur-Mer et Antibes.

Afin de répondre à l'obligation fiscale de comptabilité distincte et en application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M. 61, le SDIS 06 individualise les dépenses et les recettes afférentes à cette activité dans un budget annexe mis en place en 2003.

Il convient donc d'exposer l'évolution des charges et des produits prévisibles du budget annexe relatif aux cantines ainsi que le besoin de financement correspondant couvert par le budget principal qui constituent les orientations budgétaires pour l'année 2022.

A – Concernant la section de fonctionnement :

1- Les charges de personnel (chapitre 012) :

Les charges de personnel (chapitre 012) pour l'exercice 2022 sont estimées à **190 000 €** représentant 21,46 % du budget de fonctionnement.

2 - Les charges à caractère général (chapitre 011)

Le SDIS 06 poursuit ses efforts de rationalisation des coûts. Les crédits prévus au titre du chapitre 011 sont estimés à **648 456 €**.

3 - Les autres charges de fonctionnement :

Les autres charges de fonctionnement (**46 864 €**) proviennent essentiellement de la dotation aux amortissements pour **38 000 €**.

Le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement du budget annexe relatif aux cantines s'élève à **885 320 €**.

4 - Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles proviennent d'une prévision de vente des repas aux personnels (**185 000 €**) dont les tarifs ont été fixés par délibération N° 02-78 du conseil d'administration du 20 décembre 2002 et réévalués par délibération N° 09-30 du conseil d'administration du 22 juin 2009 relative à la modification de la valeur faciale des titres repas et des tarifs des cantines. Néanmoins, le volume de ces recettes ne couvrira que 20,89 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Afin de parvenir à l'équilibre, il convient donc d'inscrire à l'article 7552 la prise en charge par le budget primitif principal du déficit s'élevant à **700 000 €**.

Le montant prévisionnel des recettes de fonctionnement du budget annexe relatif aux cantines s'élève à **885 320 €**.

B – Concernant la section d'investissement :

Le budget prévisionnel de la section d'investissement est estimé à **38 000 €**.

1 – les dépenses d'investissement :

La section d'investissement arrêtée à **38 000 €** permet le maintien à niveau des équipements de mobiliers et matériel de cuisine, ainsi que les travaux nécessaires au fonctionnement des cantines.

2 – les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement proviennent exclusivement de la dotation aux amortissements pour **38 000 €**.

Vous trouverez, ci-joint en annexe, les informations nécessaires devant figurer au rapport d'orientation budgétaire pour les budgets principal et annexe relatif aux cantines.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- de prendre acte du débat d'orientations budgétaires relatif au budget principal et au budget annexe relatif aux cantines du service départemental d'incendies et de secours des Alpes-Maritimes pour l'année 2022 ainsi que de la présentation du rapport y afférent joint en annexe.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles Ange GINASY

ANNEXE AU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Références :

- article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;
- décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;
- article R. 1424-32-1 et D. 3312-12 du code général des collectivités territoriales.

L'article D. 3312-12 du code général des collectivités territoriales, applicable aux services départementaux d'incendie et de secours, énonce les informations qui doivent figurer dans le rapport d'orientation budgétaire, objet de la présente annexe.

PARTIE 1 : BUDGET PRINCIPAL

L'élaboration des orientations budgétaires pour 2022 a été conduite en prenant en compte les différents éléments qui impactent le coût du service :

- la nécessité de maintenir une réponse opérationnelle de qualité adaptée aux risques du département,
- la volonté de maintenir un renouvellement conséquent du matériel d'incendie et de secours avec des investissements importants dans ce domaine,
- l'intensification du programme de constructions et de réhabilitations des casernes de sapeurs-pompiers dans le département,
- la poursuite de l'effort de maîtrise des charges à caractère général,

Evolution de l'activité opérationnelle (tous types d'interventions) mensuelle et cumulée

		janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
2020	mensuelle	8 398	8 229	6 862	5 250	6 502	8 317	9 948	10 538	8 780	8 529	6 829	7 466
	cumulée	8 398	16 627	23 489	28 739	35 241	43 558	53 506	64 044	72 824	81 353	88 182	95 648
2021	mensuelle	7 898	6 993	7 788	7 249	8 212	9 466	10 938	11 403	8 976			
	cumulée	7 898	14 891	22 679	29 928	38 140	47 606	58 544	69 947	78 923			

Evolution mensuelle et cumulée du Nb de départs 'agents'

		janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
2020	SPV	13 952	15 306	10 845	8 169	9 554	13 376	19 668	22 143	14 532	17 610	10 384	12 661
	SPP	17 537	17 102	14 637	11 245	13 803	16 631	17 704	18 457	17 925	17 943	14 749	14 820
	Tot mensuel	31 489	32 408	25 482	19 414	23 357	30 007	37 372	40 600	32 457	35 553	25 133	27 481
	Cumulé SPV	13 952	29 258	40 103	48 272	57 826	71 202	90 870	113 013	127 545	145 155	155 539	168 200
	Cumulé SPP	17 537	34 639	49 276	60 521	74 324	90 955	108 659	127 116	145 041	162 984	177 733	192 553
	Cumulé SPV+SPP	31 489	63 897	89 379	108 793	132 150	162 157	199 529	240 129	272 586	308 139	333 272	360 753
2021	SPV	12 233	11 254	12 689	11 736	14 059	17 125	21 933	22 626	14 879			
	SPP	16 838	14 871	16 406	15 078	16 422	18 508	18 987	20 422	17 964			
	Tot mensuel	29 071	26 125	29 095	26 814	30 481	35 633	40 920	43 048	32 843			
	Cumulé SPV	12 233	23 487	36 176	47 912	61 971	79 096	101 029	123 655	138 534			
	Cumulé SPP	16 838	31 709	48 115	63 193	79 615	98 123	117 110	137 532	155 496			
	Cumulé SPV+SPP	29 071	55 196	84 291	111 105	141 586	177 219	218 139	261 187	294 030			

1. Comparaison ressources et charges budget 2021/budget 2022

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2021 Délibération n°21-9 du 20/05/2021	PREVISION 2022
Dépenses	154,57	155,48
Réelles	140,61	141,17
011 Charges à caractère général	21,35	21,30
012 Charges de personnel	117,13	117,76
65 Autres charges	1,35	1,45
66 Charges financières	0,53	0,53
67 Charges exceptionnelles	0,07	0,06
68 Provisions	0,02	0,02
022 Dépenses imprévues	0,16	0,05
Ordre	13,95	14,31
042 Opérations d'ordre	13,95	14,31
Dotation aux amortissements	13,89	14,25
Opérations des sorties de biens	0,06	0,06
Recettes	154,57	155,48
Réelles	151,30	152,21
74 Contributions et participations	143,86	145,83
Contributions des communes	64,36	65,13
Contribution du département	79,50	80,70
Recettes propres	7,44	6,38
Ordre	2,81	3,27
042 Opérations d'ordre	2,81	3,27
Opération des sorties de biens	0,03	0,03
Neutralisation des amortissements	2,09	2,42
Quote-part des subventions d'investissement	0,69	0,83
Excédent	0,46	0,00

INVESTISSEMENT	BUDGET 2021 Délibération n°21-9 du 20/05/2021	PREVISION 2022
Dépenses	36,76	21,16
Réelles	32,88	17,59
20 - 21 - 23 Programme équipement	30,43 ¹	15,62 ²
16 Emprunt	1,16	1,33
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues	0,39	0,34
238 Avances forfaitaires	0,30	0,30
204 Subventions d'équipement versées	0,61	0,00
Ordre	3,69	3,57
040 Opérations d'ordre	2,81	3,27
Opérations des sorties de biens	0,03	0,03
Neutralisation des amortissements	2,09	2,42
Quote-part des subventions d'investissement	0,68	0,83
041 Opération patrimoniale	0,89	0,30
D001 Solde d'exécution	0,19	0,00
Recettes	36,76	21,16
Réelles	21,92	6,55
23 Résorption avance forfaitaire	0,00	0,00
10 Dotation (FC TVA)	3,43	3,00
10 Dons et legs en capital	0,00	0,00
13 Subvention d'investissement	4,15	3,50
024 Produits de cessions d'immobilisations	0,05	0,05
16 Emprunts	14,30	0,00
Ordre	14,84	14,61
040 Opérations d'ordre	13,95	14,31
Amortissement	13,89	14,25
Opérations des sorties de biens	0,06	0,06
041 Opération patrimoniale	0,89	0,30
R001 Solde d'exécution	0,00	0,00
1068 Excédent de fonctionnement	0,00	0,00

¹ dont 16,25 M€ au titre de la politique bâtiminaire

² dont 3,35 M€ au titre de la politique bâtiminaire

2. Montant des derniers budgets consolidés réalisés (compte administratif 2020)

Compte Administratif 2020 Budget principal en €		
Délib 21-3 du 20/05/2021		
BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	152 474 809	152 933 213
Section d'investissement	25 992 166	25 801 737
TOTAL CUMULE	178 466 975	178 734 950

Compte Administratif 2020 Budget annexe en €		
Délib 21-4 du 20/05/2021		
BUDGET ANNEXE	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	711 877	811 430
Section d'investissement	16 295	93 460
TOTAL CUMULE	728 172	904 890

Compte Administratif 2020		
CONSOLIDATION BUDGET PRINCIPAL et ANNEXE	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	153 186 686	153 744 643
Section d'investissement	26 008 461	25 895 197
TOTAL CUMULE	179 195 147	179 639 840

3. Crédits d'investissement pluriannuels

Pour les opérations d'investissement importantes ayant un caractère pluriannuel, le SDIS 06 a mis en place des « autorisations de programme et crédits de paiement » (AP/CP). Ces autorisations lui permettent d'engager une opération dans son intégralité, en inscrivant uniquement au budget les dépenses susceptibles d'être réglées dans l'année d'exécution.

Sont concernées par des AP/CP les restructurations et constructions liées au parc immobilier.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des autorisations et crédits de paiement ouverts :

AP/AE CONSTRUCTIONS	AP	CP Antérieurs	CP 2022	Reste à financer
<i>CIS Saint Martin Vésubie</i>	5 200 000,00	45 696,00	600 000,00	4 554 304,00
<i>CIS Cannes Pastour</i>	4 500 000,00	30 000,00	300 000,00	4 170 000,00
<i>CIS Castagniers</i>	2 000 000,00	64 265,58	400 000,00	1 535 734,42
<i>CIS Isola</i>	2 000 000,00	30 000,00	150 000,00	1 820 000,00
<i>CIS Pégomas</i>	3 200 000,00	30 000,00	200 000,00	2 970 000,00
<i>CIS Saint Sauveur / Tinée</i>	3 200 000,00	30 000,00	250 000,00	2 920 000,00
<i>CIS Guillaumes</i>	3 200 000,00	30 000,00	250 000,00	2 920 000,00
<i>CIS Vence</i>	4 000 000,00	30 000,00	150 000,00	3 820 000,00
<i>CIS Carros</i>	4 000 000,00	0,00	50 000,00	3 950 000,00
<i>Renforcement sismique CIS Nice-Magnan</i>	3 500 000,00	50 000,00	400 000,00	3 050 000,00
<i>Antenne de secours Roquebrune-Cap-Martin</i>	1 900 000,00	47 205,31	600 000,00	1 252 794,69
Total AP/AE	36 700 000,00	387 166,89	3 350 000,00	32 962 833,11

4. Caractéristiques de l'endettement du SDIS 06

NATURE	ORGANISME PRÊTEUR	MONTANT NOMINAL	DUREE (EN ANNEES)	NATURE DU TAUX	TAUX NOMINAL	DATE D'EMISSION	DATE DE FIN DE CONTRAT	CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2021	ANNUITES 2022	
									REMBOURSEMENT DU CAPITAL	CHARGES D'INTERETS
Construction Caserne St Jean Cap ferrat MON214199EUR/0219549/0003894	DEXIA crédit local	914 513,00	24 ans et 1 mois	FIXE	4,94%	15/10/2003	01/12/2027	314 530,07	46 311,28	15 537,79
Achat matériels Incendie et secours (EPA, Bateau,...) MIN255318EUR/0270300	DEXIA crédit local	2 000 000,00	15	FIXE	4,70%	30/06/2008	01/08/2022	172 924,29	172 924,29	8 127,50
Construction différents CIS MIN255320EUR/0270304	DEXIA crédit local	2 000 000,00	30	FIXE	4,95%	30/06/2008	01/08/2037	1 346 354,20	57 141,74	66 644,53
Construction différents CIS 2010.063/A101011W	Caisse d'Epargne	2 000 000,00	20	FIXE	3,34%	05/01/2012	25/01/2032	1 025 000,00	100 000,00	32 982,50
Construction différents CIS 2012.025/A10120105	Caisse d'Epargne	4 000 000,00	25	FIXE	5,87%	25/04/2012	25/04/2037	3 109 371,87	126 356,99	182 263,69
Achat SIOP 2012.063/A1012250	Caisse d'Epargne	2 000 000,00	15	FIXE	5,69%	25/05/2012	25/05/2027	733 333,46	133 333,32	39 413,79
Construction différents CIS MON502150EUR	La Banque postale	2 900 000,00	20	FIXE	2,40%	05/02/2015	01/03/2035	1 921 250,00	145 000,00	44 805,00
Construction différents CIS MON506772EUR	La Banque postale	1 800 000,00	20	FIXE	2,12%	25/01/2016	01/02/2036	1 282 500,00	90 000,00	26 473,50
Construction différents CIS MON530109EUR	La Banque postale	5 000 000,00	25	FIXE	1,12%	03/02/2020	01/03/2045	4 650 000,00	200 000,00	51 240,00
Construction différents CIS MIN534619EUR/0536112/001	La Banque postale	6 000 000,00	25	FIXE	0,95%	19/10/2020	01/11/2045	6 000 000,00	250 000,00	55 317,71
Construction différents CIS 2021-2890 (Projection intérêts + capital)	Société Générale	7 000 000,00	25	FIXE	0,94%	03/08/2021	30/06/2047	7 000 000,00	8 872,00	3 193,99
TOTAL								27 555 263,89	1 329 939,62	526 000,00
								TOTAL DE L'ANNUITE 2022	1 855 939,62	

	ANNUITE 2021			ANNUITE 2022		
	Capital	Charges d'intérêts	Capital restant dû au 31/12/2021	Capital	Charges d'intérêts	Capital restant dû au 31/12/2022
Total emprunts contractés jusqu'en 2021	1 051 181,33	520 061,32	27 555 263,89	1 329 939,62	526 000,00	26 225 324,27
TOTAL ANNUITES	1 571 242,65			1 855 939,62		

5. Niveau d'épargne brute et niveau d'épargne nette

BUDGET 2021 (en millions d'€)		
Dépenses réelles de Fonctionnement		140,61
Recettes réelles de Fonctionnement		151,30
Epargne Brut		10,69
Remboursement du Capital		1,16
EPARGNE NETTE		9,53
		6,78%

PREVISION 2022 (en millions d'€)		
Dépenses réelles de Fonctionnement		141,17
Recettes réelles de Fonctionnement		152,21
Epargne Brut		11,04
Remboursement du Capital		1,33
EPARGNE NETTE		9,71
		6,88%

6. Niveau d'endettement du SDIS 06

BUDGET 2021 (en millions d'€)	
Encours au 1er Janvier 2021	21,61
Emprunt contracté en 2021	7,00
Désendettement 2021	1,05
ENCOURS PREVISIONNEL AU 31 DECEMBRE 2021	
	27,56

PREVISION 2022 (en millions d'€)	
Encours au 1er Janvier 2022	27,56
Emprunts prévus en 2022	0,00
Désendettement 2022	1,33
ENCOURS PREVISIONNEL AU 31 DECEMBRE 2022	
	26,23

7. Capacité de désendettement

BUDGET 2021 (en millions d'€)		
Epargne brute	10,69	
Encours au 31 décembre 2021	27,56	
CAPACITE DE DESENETTEMENT		
	2,58	2 ans 7 mois

PREVISIONS 2022 (en millions d'€)		
Epargne brute selon prévision 2022	11,04	
Encours au 31 décembre 2022	26,23	
CAPACITE DE DESENETTEMENT		
	2,38	2 ans 5 mois

8. Principaux ratios

BUDGET 2021 (en millions d'€)	
Dépenses réelles de Fonctionnement (DRF)	140,61
Recettes réelles de Fonctionnement (RRF)	151,30
Charge de la dette (encours /RRF)	14,28%
Rigidité des charges de personnel (Chapitre 012/RRF)	77,42%
Rigidité des charges structurelles (Chapitre 012, intérêts, contributions obligatoires/ RRF)	77,77%
Population légale totale des Alpes Maritimes : 1 100 444 (INSEE 01/01/2021) (en millions d'habitants)	
	1,1004
Coût du service rendu par habitant (DRF/pop)	127,78
Dépenses d'équipement par habitant (Chapitres 20, 21 et 23 / pop)	27,65

PREVISION 2022 (en millions d'€)	
Dépenses réelles de Fonctionnement (DRF)	141,17
Recettes réelles de Fonctionnement (RRF)	152,21
Charge de la dette (encours /RRF)	18,10%
Rigidité des charges de personnel (Chapitre 012/RRF)	77,37%
Rigidité des charges structurelles (Chapitre 012, intérêts, contributions obligatoires/ RRF)	77,71%
Population légale totale des Alpes Maritimes : 1 100 444 (INSEE 01/01/2021) (en millions d'habitants)	1,1004
Coût du service rendu par habitant (DRF/pop)	128,28
Dépenses d'équipement par habitant (Chapitres 20, 21 et 23 / pop)	14,19

9. Charges du personnel et temps de travail

Informations relatives aux dépenses de personnel

	MONTANTS BRUTS VERSES DU 01/01/2020 au 31/12/2020	MONTANTS BRUTS VERSES DU 01/01/2021 au 30/09/2021
TRAITEMENTS INDICIAIRES	40 312 092,60 €	30 122 206,92 €
REGIME INDEMNITAIRE	27 819 560,48 €	22 851 474,33 €
NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE	679 130,74 €	508 811,16 €
HEURES SUPPLEMENTAIRES REMUNEREES	35 841,84 €	26 630,93 €
AVANTAGE EN NATURE	4 519,48 €	3 665,76 €

Le temps de travail

Le nouveau temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels en sections opérationnelles adopté par le conseil d'administration prévoit soit un régime de 84 gardes de 24 heures, soit un régime de 124 gardes de 12 heures.

Conformément aux engagements pris dans le cadre du dialogue social, une nouvelle consultation sera organisée au cours de l'année 2022 auprès de l'ensemble des agents sapeurs-pompiers professionnels en sections opérationnelles afin de leur permettre d'exprimer les choix de régime de travail.

S'agissant des PATS, leur temps de travail annuel demeure fixé à 1607 h.

PARTIE 2 : BUDGET ANNEXE RELATIF AUX CANTINES

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS 06) exploite trois cantines administratives situées dans les centres d'incendie et de secours de Nice-Magnan, Cagnes-sur-Mer et Antibes.

L'élaboration des orientations budgétaires des cantines pour 2022 a été conduite en prenant en compte les différents éléments qui impactent le coût du service :

- Le nombre de repas total servis en 2020 est de 40 861 répartis comme suit :
 - Site de Cagnes sur Mer : 14 807 (comprenant 24 petits déjeuners)
 - Site d'Antibes : 12 938
 - Site de Nice Magnan : 13 116 (comprenant 24 petits déjeuner et 112 paniers repas) ;
- l'entretien des équipements de mobilier et matériel de cuisine, ainsi que les travaux nécessaires au fonctionnement des cantines,

1. Comparaison ressources et charges budget 2020/budget 2021

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2021 Délibération n°21-10 du 20/05/2021	PREVISION 2022
Dépenses	0,91	0,89
Réelles	0,87	0,85
011 Charges à caractère général	0,65	0,65
012 Charges de personnel	0,19	0,19
65 Autres charges	0,00	0,00
66 Charges financières	0,00	0,00
67 Charges exceptionnelles	0,01	0,01
022 Dépenses imprévues	0,02	0,00
Ordre	0,04	0,04
042 Opérations d'ordre	0,04	0,04
Dotation aux amortissements	0,04	0,04
Opérations des sorties de biens	0,00	0,00
Recettes	0,91	0,89
Réelles	0,81	0,89
74 Contributions et participations	0,00	0,00
Contributions des communes	0,00	0,00
Contribution du département	0,00	0,00
Recettes propres	0,81	0,89
Ordre	0,00	0,00
042 Opérations d'ordre	0,00	0,00
Opération des sorties de biens	0,00	0,00
Neutralisation des amortissements	0,00	0,00
Quote-part des subventions d'investissement	0,00	0,00
Excédent	0,10	0,00

INVESTISSEMENT	BUDGET 2021 Délibération n°21-10 du 20/05/2021	PREVISION 2022
Dépenses	0,12	0,04
Réelles	0,12	0,04
20 - 21 - 23 Programme équipement	0,11	0,04
16 Emprunt	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues	0,01	0,00
Ordre	0,00	0,00
040 Opérations d'ordre	0,00	0,00
Opérations des sorties de biens	0,00	0,00
Neutralisation des amortissements	0,00	0,00
Quote-part des subventions d'investissement	0,00	0,00
041 Opération patrimoniale	0,00	0,00
Recettes	0,12	0,04
Réelles	0,00	0,00
23 Résorption avance forfaitaire	0,00	0,00
10 Dotation (FC TVA)	0,00	0,00
10 Dons et legs en capital	0,00	0,00
024 Produits de cessions d'immobilisations	0,00	0,00
13 Subvention	0,00	0,00
16 Emprunts	0,00	0,00
Ordre	0,04	0,04
040 Opérations d'ordre	0,04	0,04
Amortissement	0,04	0,04
Opérations des sorties de biens	0,00	0,00
041 Opération patrimoniale	0,00	0,00
R001 Solde d'exécution	0,08	0,00
1068 Excédent de fonctionnement	0,00	0,00

2. Charges du personnel du budget annexe cantines

	MONTANTS BRUTS VERSES DU 01/01/2020 au 31/12/2020	MONTANTS BRUTS VERSES DU 01/01/2021 au 30/09/2021
TRAITEMENTS INDICIAIRES	88 450,28 €	68 171,61 €
REGIME INDEMNITAIRE	30 017,65 €	22 128,35 €
NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE	0,00 €	0,00 €
HEURES SUPPLEMENTAIRES REMUNEREES	0,00 €	0,00 €
AVANTAGE EN NATURE	0,00 €	0,00 €